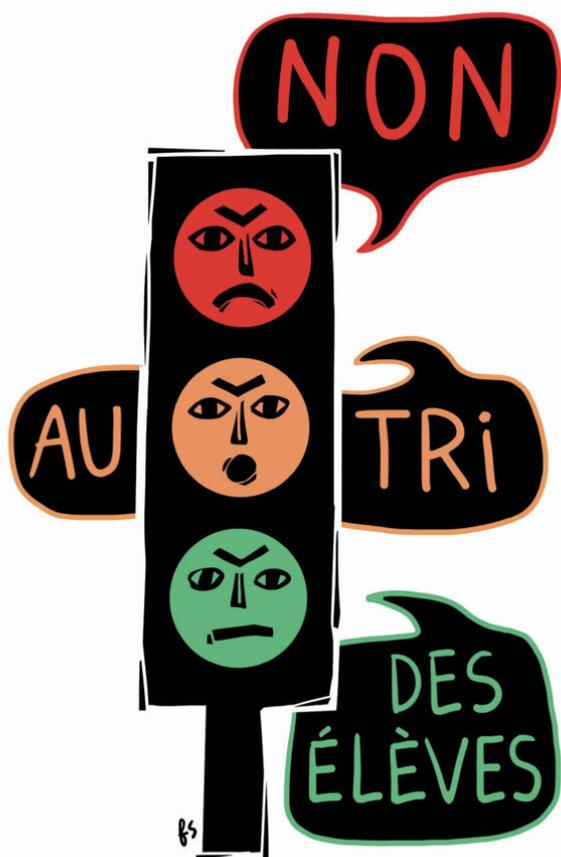


Non au choc des savoirs
Oui au choc des moyens



Mardi 2 avril
Toutes et
tous en
grève !

👉 12h00 · rassemblement
au Rectorat de Besançon



CHOC DES SAVOIRS : UNE RÉFORME INACCEPTABLE ET INAPPLICABLE !

Des groupes de niveau qui ne disent plus leur nom

Si la notion de niveau n'apparaît plus (groupes en fonction des besoins des élèves), le texte officiel explicite : « **Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits.** » Le maximum de 15 élèves pour le groupe dit « faible » ne figure pas dans l'arrêté.

Possibilité de rassembler les élèves dans leur classe de référence en mathématiques et français sans dépasser au total 10 semaines dans l'année.

Quel-les professeur-es pour quelle classe ? Quel enseignement dispenser face à des élèves qui auront vu des méthodes et des éléments du programme différents selon leur groupe ? Quel sort sera réservé aux professeur-es des regroupements surnuméraires sans élève pendant ces périodes ?



Pas de DNB, pas d'accès au lycée

Instauration de la classe « prépa-seconde » qui ne préparera à rien. Elle conduira, presque inévitablement, vers la sortie du système scolaire comme dans les années 60.

Fin de l'AP et du soutien-profondissement

Les élèves de Sixième n'auront plus que 25 heures de cours hebdomadaires. En deux ans, à l'échelle du pays, cela revient à 1 500 équivalents temps plein d'économisé !

Heures de soutien supplémentaires

Pour les élèves en difficulté et sur la base du Pacte : des situations très inégales selon les collèges

Uniformiser les enseignements des professeur-es

Mutualisation des pratiques pédagogiques, pilotage par les évaluations nationales standardisées, progressions annuelles identiques.

Les mobilisations, le vote au CSE, les tribunes et prises de parole démontrent que la profession et la recherche sont quasi-unanimement contre cette réforme. Les parents d'élèves sont aussi de plus en plus nombreux à s'opposer à une organisation en groupes de niveau.

**NON au Choc des savoirs
OUI au choc des moyens**